

## INDEMNITAIRE : LE SNPTES DEMANDE AU CNRS UN EFFORT !

L'Inserm a annoncé fin juin à ses personnels qu'il allait augmenter le socle indemnitaire de l'IFSE pour l'ensemble de ses personnels dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le SNPTES ne peut que se féliciter de ce premier pas vers la réalisation de sa revendication qui est que l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche ait leur régime indemnitaire aligné sur les montants les plus favorables de la fonction publique.

Le SNPTES demande, par conséquent, que le CNRS fasse, à son tour, un effort en augmentant l'IFSE mensuelle de l'ensemble de ses personnels ITA de 150 €.

Certes, cette augmentation induirait une dépense supplémentaire d'environ 24 millions d'euros, mais cela ne représenterait que 1,11 % de la masse salariale de l'établissement.

Avec un tel effort, nous serions, néanmoins, encore bien loin de l'IFSE mensuelle décrite dans la note de gestion de la DGAFP pour un adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe (grade équivalent à un ATP2) dont le montant était en 2014 de 625 € mensuel ; gageons que le montant présenté est une moyenne bien tempérée du montant d'IFSE versé pour le grade en question.

Ce que donnerait la proposition de revalorisation du SNPTES :

Corps	IR			IE			AI		T			ATR	
Groupe	Gr1	Gr2	Gr3	Gr1	Gr2	Gr3	Gr1	Gr2	Gr1	Gr2	Gr3	Gr1	Gr2
Mensuel	796	743	600	533	480	466	411	407	403	383	376	350	346
Annuel	9552	8916	7200	6396	5760	5592	4932	4884	4836	4596	4512	4200	4152

Par ailleurs, le SNPTES rappelle sa demande que l'ensemble des adjoints techniques de recherche (grille C1) soient promus au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en ATP2, afin de respecter notamment le déroulement de la carrière sur 2 grades introduit par le décret PPCR.

*Choisy-le-Roi, le 18 septembre 2019*